



Vie sociale

Une aide pour alléger vos factures d'eau

Si vous éprouvez des difficultés pour payer vos factures d'eau, l'équipe du CCAS est là pour vous aider et est à votre écoute lors de ses permanences d'accueil social.

Publié le 29 octobre 2024

L'eau est une ressource essentielle à notre quotidien, mais elle représente parfois une charge financière difficile à assumer, surtout lorsqu'elle s'ajoute à d'autres dépenses telles que le gaz ou l'électricité. Le CCAS dispose d'un fonds spécifique versé dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, FSL, de la Métropole du Grand Nancy. Ce fonds est destiné à aider les habitants en difficulté, qu'ils paient directement leurs factures d'eau ou que ces coûts soient intégrés dans leurs charges locatives. Chaque demande est étudiée de manière individuelle par le CCAS afin de proposer un soutien adapté à votre situation. Si vous êtes concerné, il vous suffit de contacter le CCAS qui vous guidera dans les démarches à suivre et vous informera sur les conditions d'éligibilité à cette aide. Ne restez pas seuls face à vos difficultés financières, n'hésitez pas à contacter le CCAS qui vous aidera à trouver des solutions adaptées à vos besoins.

Le CCAS est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Accueil sur rendez-vous et permanences téléphoniques au 03 83 18 34 61 du lundi au jeudi de 13h30 à 17h. Fermé au public le vendredi après-midi.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence